



# Communiqué de presse

Mende, le 30 mars 2016

## LOUPS DU GEVAUDAN – MISE EN DEMEURE DU RESPONSABLE DU PARC

Le 8 mars 2016, suite à un acte de vandalisme, des loups se sont échappés du parc d'observation scientifique du Gévaudan.

Les opérations de comptage, conduites le 23 mars 2016, en présence de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ainsi que de la gendarmerie nationale, ont révélé une discordance entre les animaux effectivement dénombrés et ceux recensés et identifiés dans le registre de suivi du parc.

Ce manquement est contraire aux dispositions réglementaires prévues par le code de l'environnement.

L'ensemble de ces faits justifie que le parc d'observation scientifique du Gévaudan soit mis en demeure de remédier aux dysfonctionnements constatés et de prendre les mesures de nature à éviter que de tels problèmes ne se reproduisent.

Je signerai un arrêté préfectoral en ce sens après la procédure contradictoire réglementaire prévue dans ce cas.